



Déclaration de la Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme « CBDDH » à l'occasion de la 5^{ème} commémoration de l'assassinat du journaliste Christophe NKEZABAHIZI et de toute sa famille.

A qui profite le crime ?

1. Ce 13 octobre 2020, cinq ans viennent de s'écouler depuis que l'hécatombe s'est produite au quartier 3 de la zone urbaine de Ngagara, en Mairie de Bujumbura, où M. Christophe NKEZABAHIZI, alors cameraman à la Radiotélévision Nationale du Burundi « RTNB » a été lâchement assassiné avec toute sa famille. Cinq ans de mensonges et de justice travestie par l'exécutif burundais qui prend en otage le système judiciaire depuis des décennies.
2. La famille des défenseurs des droits humains a été scandalisée par les propos du procureur général de la République en date du 17 Septembre 2018 lorsqu'il a dit que le Tribunal de grande instance de Ntahangwa a rendu son verdict dans l'affaire de l'assassinat du journaliste Christophe NKEZABAHIZI et de toute sa famille et que quiconque intéressé par ce procès peut consulter la copie du jugement rendu au tableau d'affichage. Des propos incompréhensibles et sadiques, d'autant plus que même les proches parentés de la famille du journaliste n'ont jamais été notifiés de la tenue de l'audience ni même du fameux verdict prononcé. Par contre, ils n'ont reçu que des menaces de mort et se sont résignés d'observer le profil bas. D'aucuns s'interrogent sur les motivations derrière ce déni de justice. A qui profite l'assassinat de Christophe NKEZABAHIZI et sa famille ?
3. Dans son rapport présenté devant le Conseil des Droits de l'Homme lors de sa 36^{ème} session, la Commission d'enquête sur le Burundi qualifie l'assassinat de Christophe NKEZABAHIZI d'exécution extrajudiciaire commise dans le contexte d'une opération d'envergure menée par des agents de l'API (Appui à la Protection des Institutions).

Au lieu de travailler sur les révélations de la Commission d'enquête des Nations-Unies et bien d'autres initiatives faites sur le dossier par des entités indépendantes et ainsi mener une enquête indépendante, le Procureur Sylvestre NYANDWI s'est plutôt empressé de démentir le contenu du rapport de la Commission et de fabriquer des accusations mensongères à l'endroit de citoyens innocents.

4. La Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme « CBDDH » condamne avec véhémence le manque d'indépendance de la justice qui consacre l'impunité des crimes graves à l'instar de l'assassinat du journaliste Christophe NKEZABAHIZI et de tous les membres de sa famille. Le nouveau gouvernement du président NDAYISHIMIYE devrait passer des paroles aux actes et réformer le système judiciaire en mettant un terme à la dangereuse immixtion de l'exécutif dans ce secteur.
5. La CBDDH demande au Procureur général de la République de rouvrir le dossier de l'assassinat du journaliste Christophe NKEZABAHIZI et faire une enquête totalement indépendante en travaillant sur les résultats du rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi.
6. Nous interpellons le président NDAYISHIMIYE à démanteler les groupes criminels au sein des corps de défense et de sécurité et ainsi redorer leur image gravement ternie par des crimes graves, parmi lesquels l'ignominieux assassinat de Christophe NKEZABAHIZI et de toute sa famille.
7. La CBDDH encourage les parentés de la famille Christophe et les journalistes à prendre de la patience car un jour, la justice burundaise sera libérée de l'emprise de la mauvaise gouvernance et les juges diront le droit.

Fait le 13/10/2020

Pour la CBDDH

Vital NSHIMIRIMANA



Président